



## DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE MODIFICATION APPORTÉE À UN RÉGIME DE RETRAITE

**Formule 1.1** - Approuvé par le surintendant des services financiers conformément à  
la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, c.P.8, telle que modifiée (la «Loi»)  
(Répondre à toutes les questions pertinentes - prière de dactylographier ou d'écrire en caractères d'imprimerie)

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PRÉSENTE DEMANDE

1. Numéro d'enregistrement du régime : \_\_\_\_\_

2. Nom du régime de retraite : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

3. Nom de l'employeur ou du promoteur du régime : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

4. Date de prise d'effet de la modification : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
*année mois jour*

5. Numéro(s) de la modification ou des modifications visées (*en cas de modifications multiples*) : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

6. Indiquer si la demande porte sur une ou des modifications concernant :

- le transfert d'éléments d'actif;
- la fusion de régimes;
- le remboursement de cotisations;
- la répartition de l'excédent;
- la conversion du régime;
- la réduction des prestations accumulées ou le remboursement de cotisations aux termes de l'article 47 du Règlement 909, R.R.O. 1990, tel que modifié (le «Règlement»);
- un programme de retraite anticipée/de réduction des effectifs;
- la liquidation totale du régime de retraite (*répondre aux questions 1 à 6, 11, 21 et 22 seulement*);
- la liquidation partielle du régime de retraite;
- autre (*préciser*) \_\_\_\_\_

**MODIFICATIONS CONCERNANT LES PRESTATIONS OU LES COTISATIONS**

7. Indiquer si la demande porte sur les éléments suivants (*prière de répondre à toutes les questions*) :

- | oui                   | non                   |   |   |
|-----------------------|-----------------------|---|---|
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | admissibilité au régime .....   | si oui, répondre à la question 12       |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | âge normal de la retraite .....   | si oui, répondre à la question 13       |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | coordination avec le Régime de pensions du Canada («RPC») ou le Régime de rentes du Québec («RRQ») .....          | si oui, répondre à la question 14       |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | taux de cotisation des employés .....   | si oui, répondre à la question 15       |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | cotisations de l'employeur .....  | si oui, répondre à la question 16       |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | calcul/formule de calcul de la prestation : dans le cas des régimes qui offrent des prestations déterminées ..... | si oui, répondre aux questions 17 et 19 |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | calcul/formule de calcul de la prestation : gains moyens de carrière .....  | si oui, répondre à la question 18       |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | offre d'augmentations automatiques (contractuelles) des pensions en vigueur ou des pensions différées .....       | si oui, répondre à la question 20       |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | augmentations ponctuelles des pensions en vigueur ou des pensions différées .....                                 | si oui, répondre à la question 8        |
| <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | convention de gestion financière .....  | si oui, répondre à la question 9        |

*Si la réponse à chacun des éléments susmentionnés est «non», passer directement à la page 8 et remplir l'attestation.*



10. Indiquer le type de régime (*dans les cas où la présente modification change le type de régime, indiquer le nouveau type*) :

- régime interentreprises :  
\_\_\_\_\_ à prestations déterminées,  
\_\_\_\_\_ à cotisations déterminées;
- régime à cotisations déterminées;
- régime à prestations déterminées;
- régime qui offre une combinaison de prestations déterminées et de cotisations déterminées;
- autre (*préciser*) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

11. Régimes interentreprises ou régimes à coûts négociés

Le régime de retraite est-il un régime de retraite interentreprises qui est établi conformément à une convention collective ou à un contrat de fiducie, ou un régime de retraite qui offre des prestations déterminées dans le cadre duquel l'obligation qu'a l'employeur de cotiser au régime de retraite est limitée à un montant ou à un taux fixe indiqué dans une convention collective? (*voir le paragraphe 6(1) du Règlement*)

- oui
- non

### **Renseignements concernant les prestations et les cotisations**

12. Admissibilité au régime de retraite

Préciser la ou les catégories d'employés qui sont admissibles au régime (*cocher plus d'une case au besoin, sauf si la case «tous les employés» est cochée*) :

- tous les employés;
- les employés salariés;
- les employés rémunérés à l'heure;
- les membres d'un syndicat;
- les cadres, y compris les «personnes rattachées» au sens de cette expression dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*, L.R.C. 1985 (5e supp.), c.1, telle que modifiée;
- autre (*préciser*) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

13. Âge normal de la retraite

Indiquer l'âge normal de la retraite selon le texte du régime : \_\_\_\_\_

14. Coordination avec le Régime de pensions du Canada («RPC») ou le Régime de rentes du Québec («RRQ»)

Indiquer si le taux de cotisation ou le taux des prestations est coordonné avec les cotisations ou les prestations du RPC/RRQ :

- taux de cotisation coordonné avec le RPC/RRQ;
- formule de calcul de la prestation coordonnée avec le RPC/RRQ;
- les deux sont coordonnés avec le RPC/RRQ;
- aucun des deux n'est coordonné avec le RPC/RRQ.

15. Cotisations des employés

Donner le taux de cotisation des employés destinée au coût normal :

- aucune cotisation d'employé n'est requise;
- \_\_\_\_\_ % des gains, s'il n'y a pas de coordination avec le RPC/RRQ;
- \_\_\_\_\_ % des gains au-dessus du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension («MGAP»);
- \_\_\_\_\_ % des gains jusqu'au MGAP;
- autre (*préciser*) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

16. Cotisations de l'employeur

Indiquer le montant ou le taux de cotisation de l'employeur destinée au coût normal :

- l'employeur paye le solde du coût;
- \_\_\_\_\_ % des gains, s'il n'y a pas de coordination avec le RPC/RRQ;
- \_\_\_\_\_ % des gains au-dessus du MGAP;
- \_\_\_\_\_ % des gains jusqu'au MGAP;
- \_\_\_\_\_ \$ par année;
- autre (*préciser*) \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_





**ATTESTATION DE L'ADMINISTRATEUR  
DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UNE MODIFICATION APPORTÉE  
À UN RÉGIME DE RETRAITE**

Conformément à la *Loi sur les régimes de retraite*, L.R.O. 1990, c.P.8, telle que modifiée (la «Loi») et le Règlement 909, R.R.O. 1990, tel que modifié (le «Règlement»)

**Objet : RÉGIME DE RETRAITE :** \_\_\_\_\_  
(indiquer le nom complet du régime et le numéro d'enregistrement)  
(le «régime de retraite»).

**JE SUIS :** (cochez le cas échéant)

- l'administrateur du régime de retraite (l'«administrateur»);
- un mandataire ou représentant de l'administrateur autorisé par celui-ci à faire la présente demande d'enregistrement d'une modification apportée au régime de retraite et à délivrer la présente attestation.

**J'ATTESTE QUE :**

- a) sont jointes à la présente demande d'enregistrement d'une modification apportée au régime de retraite des copies certifiées conformes de :
- (i) la modification,
- (ii) tous les autres documents qui doivent être déposés en vertu de la Loi et du Règlement avec la présente demande d'enregistrement d'une modification apportée au régime de retraite;
- b) les renseignements dans la présente demande et les documents mentionnés au point a) sont véridiques et exacts et la présente demande est complète;
- c) la modification apportée au régime de retraite qui est le sujet de la présente demande est conforme aux exigences de la Loi et du Règlement;
- d) les lois sur les régimes de retraite des autorités législatives canadiennes suivantes, autre que l'Ontario, s'appliquent à un ou des participant(s), ancien(s) participant(s) ou autre bénéficiaire(s) du régime de retraite :

\_\_\_\_\_  
(indiquer les noms des autorités législatives canadiennes; si non, ne remplissez pas cette espace)

- e) dans le cas où les lois sur les régimes de retraite des autorités législatives canadiennes, autre que l'Ontario, s'appliquent à un ou des participant(s), ancien(s) participant(s) ou autre bénéficiaire(s) du régime de retraite :
- (i) je suis au courant, ou j'ai reçu l'avis des professionnels concernant les exigences des lois sur les régimes de retraite de ces autres autorités législatives;
- (ii) j'ai passé en revue cette demande; et
- (iii) aux mieux de mes connaissances qui sont basées sur les informations et avis reçus, incluant ceux mentionnés dans cette attestation, la modification apportée au régime de retraite qui est le sujet de la présente demande est conforme aux exigences des lois sur les régimes de retraite de ces autres autorités législatives.

**L'ATTESTATION DE L'ADMINISTRATEUR CONTINUE À LA PAGE SUIVANTE**



**FAIT** le \_\_\_\_\_ .  
(jour, mois, année)

\_\_\_\_\_  
*Signature de l'administrateur ou son mandataire ou représentant*

\_\_\_\_\_  
*Nom de l'administrateur ou son mandataire ou représentant  
(en caractères d'imprimerie)*

\_\_\_\_\_  
*Adresse de l'administrateur ou son mandataire ou représentant  
(en caractères d'imprimerie)*

Le fait de créer ou d'utiliser sciemment un faux document dans l'intention de le présenter comme étant un document authentique est une infraction criminelle au titre du *Code criminel*, L.R.C. 1985, c. C-46, telle que modifiée.